Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

Charte de la personne âgée dépendante

Groupe Hospitalier
Bretagne Sud

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

TOUTES LES PERSONNES ÂGEES DÉPENDANTES ONT DROIT
AU RESPECT ABSOLU DE LEURS LIBERTÉS D'ADULTE ET DE LEUR DIGNITÉ D'ÊTRE HUMAIN.

■ **CHOIX DE VIE**
Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

■ **DOMICILE ET ENVIRONNEMENT**
Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

■ **DROIT À LA VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS**
Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

■ **PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES**
Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

■ **PATRIMOINE ET REVENUS**
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

■ **VALORISATION DE L'ACTIVITÉ**
Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

■ **LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE**
Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

■ **PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE ET PRÉVENTION DE LA DÉPENDANCE**
La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

■ **DROIT AUX SOINS**
Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

■ **QUALIFICATION DES INTERVENANTS**
Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

■ **RESPECT DE LA FIN DE VIE**
Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

■ **PRIORITÉ DEVOIR DE RECHERCHE**
La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

■ **EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE**
Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

■ **INFORMATION ET SENSIBILISATION POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION**
L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

TÉLÉCHARGER

TELECHARGER

Charte de la personne âgée dépendante - (147Ko)

Groupe Hospitalier Bretagne Sud

Groupe Hospitalier Bretagne Sud

Horaires de l'accueil du Scorff :
7h45 à 19h du lundi au vendredi
10H à 18H les samedis, dimanches et jours fériés

Standard : 02 97 06 90 90

5 Avenue de Choiseul
BP 12233 - Lorient cedex

NUMÉROS UTILES

CONTACTEZ-NOUS